

# APPEL À PROJETS

## Les gestionnaires éligibles

### EAJE relevant de la PSU

- reconversion d'une partie des places
- création de places

Comité de labélisation en octobre  
pour une labélisation N+1

## Public cible

- les bénéficiaires des accompagnements par France Travail
- Les allocataires RSA suivis par un référent
- les familles des QPV ou ZRR

## Financements aide au démarrage 10 000€

### Dossiers :

- un courrier d'engagement + retroplanning des actions
- un budget prévisionnel
- des pièces justificatives Annexes 3

## Les engagements du porteurs de projet

- complémentarité de l'offre
- **construire le projet avec les partenaires de l'insertion et en assurer le suivi**
- intégrer AVIP dans le règlement de fonctionnement
- **10h minimum / semaine** pour une durée max d'un an
- délai de réponses 48h max - accueil de l'enfant sous un délai de 15jours
- adaptabilité du contrat
- Mise en œuvre d'un accueil pérenne lors d'un retour à l'emploi
- **désigner un référent AVIP**

## Financements labélisation

- **1000€** par place AVIP
- **1500€** par place AVIP sur des " horaires atypiques"

## Annexes à disposition

- Annexe 1 Demande de labélisation
- Annexe 2 Budget prévisionnel
- Annexe 3 Pièces justificatives

*à vocation d'insertion  
professionnelle*

Crèche

